

LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE PASSE ENTRE AUTRES PAR :

- le renforcement des interventions intersectorielles;
- la réalisation d'actions sectorielles visant la réduction des obstacles;
- l'application de l'article 61.2 de la Loi qui prévoit que le ministre responsable de l'application de celle-ci soit consulté lors de l'élaboration de mesures prévues par les lois et règlements pouvant avoir un impact significatif sur les personnes handicapées.

Le gouvernement s'est par ailleurs engagé à promouvoir la politique auprès de l'ensemble des acteurs concernés, dans les divers milieux pouvant avoir un impact sur la participation sociale des personnes handicapées et la situation de leur famille, y compris ceux associés aux secteurs privés et communautaires.

En réponse à la demande de son ministre responsable, l'Office s'est chargé, avec la collaboration des ministères et des organismes gouvernementaux concernés, de coordonner l'élaboration d'un premier plan global de mise en œuvre de la politique.

Ce premier plan de mise en œuvre regroupe plus de 400 engagements. En voici quelques exemples.

PREMIER DÉFI SUR LA SOCIÉTÉ INCLUSIVE :

- Mettre en œuvre les recommandations contenues dans le rapport du ministre du Travail sur l'accessibilité aux personnes handicapées de bâtiments à caractère public construits avant 1976 déposé à l'Assemblée nationale le 20 juin 2007 (ministère du Travail).
- Élaborer et déposer au Conseil du trésor trois standards qui obligeront les ministères et certains organismes à adapter leur site Web pour le rendre plus accessible aux personnes handicapées (ministère des Services gouvernementaux).

SECOND DÉFI SUR LA SOCIÉTÉ SOLIDAIRE ET PLUS ÉQUITABLE :

- Réviser la législation et le règlement sur les vignettes de stationnement pour personnes handicapées (les critères d'évaluation, les types de professionnels reconnus aux fins d'évaluation, etc.) (Société de l'assurance automobile du Québec).
- Augmenter annuellement les ressources consacrées aux services d'aide à domicile dans les diverses modalités de service (ministère de la Santé et des Services sociaux).

TROISIÈME DÉFI SUR LA SOCIÉTÉ RESPECTUEUSE DES CHOIX ET DES BESOINS :

- Soutenir la mise en œuvre de services de surveillance pour les élèves handicapés du secondaire qui n'ont pas l'autonomie nécessaire pour être seuls en dehors des heures de classe en prenant en considération les responsabilités respectives de chacun des partenaires (ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, ministère de la Famille et des Aînés, ministère de la Santé et des Services sociaux, Office des personnes handicapées du Québec).

À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité



En décembre 2004, la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées a été révisée en profondeur dans l'optique d'une plus grande responsabilisation des acteurs publics et privés. Cette loi confiait, entre autres, à l'Office des personnes handicapées du Québec la responsabilité explicite d'actualiser la politique d'ensemble *À part... égale* de 1984. Le Conseil des ministres adoptait, le 4 juin 2009, la première politique gouvernementale intersectorielle destinée à favoriser la participation sociale des personnes handicapées.

POURQUOI UNE POLITIQUE?

Selon les données de 2006, le Québec compterait plus de 750 000 personnes handicapées, soit 10 % de sa population totale.

Pour un grand nombre de celles-ci, la participation sociale est, encore aujourd'hui, ni plus ni moins qu'un défi quotidien. Les personnes handicapées représentent toujours une population globalement en situation de pauvreté, moins scolarisée et moins présente sur le marché du travail, en moins bonne santé et plus isolée socialement. Bien que des progrès aient été constatés au cours des dernières années, des écarts substantiels persistent entre les personnes handicapées et le reste de la population en matière de participation sociale (école, travail, loisir, déplacement, etc.).

Le Québec investit actuellement dans plus de 200 mesures destinées spécifiquement aux personnes handicapées et à leur famille. Bien que ces investissements soient majeurs, des disparités dans l'accès, le financement et la complémentarité en réduisent l'optimisation.

Considérant les ressources limitées de l'État et le vieillissement de notre population qui aura sûrement un effet sur le nombre de personnes handicapées, il est capital de prévoir dorénavant leurs besoins et ceux de leur famille de façon systématique, de manière à bien y répondre et à en limiter les coûts. Cette préoccupation doit donc monter sur l'échelle des priorités sociales afin de prévenir des problèmes sociaux encore plus criants.

Il est ainsi impératif de guider l'ensemble de la société québécoise et de mobiliser tous ses acteurs afin de mettre en place des solutions innovatrices, durables et pertinentes. Ces changements seront bénéfiques pour l'ensemble de la société québécoise, tous les citoyens pouvant tirer parti d'une société plus inclusive.

QUEL EST LE BUT DE LA POLITIQUE?

La politique vise à accroître, sur une période de dix ans, la participation sociale de l'ensemble des personnes handicapées, quels que soient leur sexe, leur âge, leur déficience, leur incapacité ou leur lieu de résidence.

Les résultats attendus de la politique visent plus précisément l'obtention de changements significatifs à l'égard de :

- l'amélioration des conditions de vie des personnes handicapées;
- la réponse complète à leurs besoins essentiels;
- la parité avec les autres citoyens dans l'exercice de leurs rôles sociaux.

La politique s'adresse à tous les ministères et organismes gouvernementaux. Elle ne vise pas à remplacer des politiques, des orientations et des stratégies sectorielles ou concernant des clientèles particulières.

DES DÉFIS ET DES PRIORITÉS

La politique propose trois grands défis, soit :

- une société inclusive;
- une société solidaire et plus équitable;
- une société respectueuse des choix et des besoins des personnes handicapées et de leur famille.

Le premier défi, une société inclusive, vise à tenir compte systématiquement des personnes handicapées et de leur famille dès l'étape de conception de toute intervention sur l'environnement physique et social. Ce changement vise à prévenir plutôt qu'à adapter après coup, ce qui est généralement plus coûteux.

Le deuxième défi, une société solidaire et plus équitable, s'attaque aux facteurs associés à la pauvreté des personnes handicapées et de leur famille dont le revenu et les coûts supplémentaires liés à leurs besoins particuliers. Il vise aussi à améliorer la cohérence de l'ensemble des mesures en réduisant les disparités dans l'offre de services. Il faut optimiser l'organisation actuelle des nombreuses mesures existantes en favorisant un meilleur accès à ces services ainsi que la coordination et la complémentarité de ceux-ci.

Le troisième défi, une société respectueuse des choix et des besoins des personnes handicapées et de leur famille, vise à favoriser leur participation aux décisions qui les concernent et à leur rendre disponibles des services structurés d'accompagnement. Il s'agit ici de traduire, par des mesures appropriées aux personnes handicapées et à leur famille, la volonté gouvernementale de mettre les citoyens au cœur des services qui leur sont destinés. Accroître l'autonomie des personnes tout en préservant le milieu familial comme premier lieu d'intégration en soutenant adéquatement ce milieu, c'est aussi prévenir l'institutionnalisation et éviter des dépenses parfois onéreuses.

